



Problèmes avec application du testament

Par **FARO76**, le **15/04/2018** à **12:18**

Bonjour,

Mon compagnon est decédé il y a 7 mois.

Il a laissé un testament dans lequel il m'a légué 30 % en plein propriété de sa maison de campagne ainsi que

le droit d'usage et d'habitation de cette maison pour 6 ans me permettant organiser un peu ma vie.

Nous n'étions pas mariés ni pacsés.

Divorcé, il avait deux enfants issus d'une première union.

Les enfants veulent vendre la maison le plus vite possible et font la pression sur moi pour que je renonce

à mon droit d'usage et d'habitation.

Les relation des enfants avec leur père et moi n'étais jamais chèreuse.

Néanmoins, j'ai réduit la période de mon droit d'usage et d'habitation de moitié pour qu'ils puissent bénéficier

plus vite de leur héritage.

Malgré mon geste le notaire n'avance pas la succession tant qu'il n'y aura "accord" entre moi et les enfants.

J'ai payé mes droits de succession à l'administration fiscale dans un délai prévu.

Pourquoi le notaire n'applique pas mes droits testamentaires?

Je souligne que nous avons un notaire commun qui est notaire des enfants à 600 km de mon lieu de résidence.

Mon notaire, sur place, à qui j'ai confié l'ouverture de testament ne souhaitait pas poursuivre la procédure.

Je ne comprends pas non plus, pourquoi le notaire applique deux prix venales de la maison et tout ce qui m'est proposé est à mon désavantage?

Quel conseil pourriez-vous me donner?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.
Cordiales salutations

Par **amajuris**, le **15/04/2018** à **20:05**

bonjour,
un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers.
il ne peut donc pas traiter la succession tant que il n'y aura pas d'accord entre vous et les enfants de votre compagnon.
seul un juge que vous aurez sais, a le pouvoir de trancher un litige entre héritiers.
je vous conseille de consulter un avocat spécialisé.
salutations